



République et canton de Genève

AVIS

En application :

- de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015,
- des directives du département présidentiel du 12 mai 2015,
- de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

je convoque

LE CONSEIL MUNICIPAL

pour le

mardi 2 juin 2015 à 19h00
dans la salle des combles de la mairie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par le doyen d'âge
2. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015
3. Prestation de serment des conseillers municipaux - appel par ordre alphabétique - entre les mains du doyen d'âge
4. Election du bureau du conseil municipal :
 - président du conseil municipal
 - vice-président du conseil municipal
 - secrétaire du conseil municipal
5. Entrée en fonction du conseil municipal
6. Prestation de serment du doyen d'âge entre les mains du président du conseil municipal
7. Répartition des fonctions et délégation des compétences entre le maire et les adjoints, selon art. 44, chiffres 1 à 4, de la loi sur l'administration des communes
8. Désignation des diverses commissions
9. Désignation des membres des diverses commissions
10. Nomination de leurs président et vice-président
11. Divers et propositions individuelles
12. Dates des prochaines séances

Catherine KUFFER
Maire